



Commune de Cudrefin

Annexe 2 au règlement sur le stationnement privilégié
des résidents et autres ayants droit sur la voie publique

Tarifs des autorisations de stationnement (autorisations écrites ou numériques)

Zone 1 (avec disque de stationnement)

Aux personnes mentionnées à l'article 3 :	CHF 10.00/jour/place
---	----------------------

Zones 2 (avec horodateurs)

Aux personnes ayant leur domicile sur le territoire de la commune : Article 3, lettre a (base : contrôle des habitants)	Gratuit
--	---------

Aux entreprises domiciliées sur la commune : Article 3, lettre d (base : registre communal des entreprises)	Gratuit
--	---------

Aux personnes mentionnées à l'article 3, lettres b, c et e :	Gratuit
--	---------

Aux personnes mentionnées à l'article 3, lettres f, g, h, i, j et k :	CHF 100.00/an
---	---------------

Taxe unique par autorisation numérique, pour couvrir les frais d'inscription :	CHF 50.00
--	-----------

La demande d'autorisation est formulée par écrit et accompagnée de la copie du permis de circulation.

Adopté par la municipalité dans sa séance du

Le Syndic

La Secrétaire municipale

Approuvé par la Cheffe du Département des institutions, du territoire et du sport en date du